

BIOSECURITE: RENFORCEMENT DE CAPACITES

Ateliers sous-régionaux pour les pays francophones d'Afrique sur

**l'évaluation et gestion des risques ainsi que
la sensibilisation et participation du public**

DAKAR, SÉNÉGAL, 22-25 AVRIL 2003

MIRKO.SAAM@BLUEWIN.CH

INTRODUCTION

J'ai assisté en tant qu'observateur aux ateliers sous régionaux (Afrique francophone) du projet PNUE/FEM (UNEP-GEF en anglais) relatif au développement des structures nationales de biosécurité. Environ 4 délégués par pays (20 pays au total) étaient présents. La grande majorité d'entre eux représentaient le ministère de l'environnement de leur pays; certaines délégations étaient d'ailleurs exclusivement composées de fonctionnaires de ce ministère. Il s'agissait des personnes **responsables de la création de structures institutionnelles et légales** permettant d'encadrer le développement des biotechnologies "agricoles" dans leur pays (liste des participants et compte-rendu bientôt disponibles online: <http://www.unep.ch/biosafety/documents.htm>).

Le programme des ateliers est présenté dans l'[Annexe1](#). L'attitude des organisateurs a consisté à jouer les porte-drapeaux du Protocole de Carthagène (et des droits et devoirs afférents). L'accent portait sur l'évaluation et la gestion des risques (au niveau des procédures à mettre en place) et la détermination de la place et du poids à attribuer à la participation du public dans les contextes nationaux respectifs. Le programme se concentrait sur les structures administratives de prise de décision et sur les outils juridiques à adopter.

Au grand dam de la plupart des délégués, aucune technique concrète d'évaluation des risques ou outils pour la participation du public n'ont été présentés. Les ateliers sont restés à un niveau très conceptuel, et certains participants se sont plaints du manque d'information concrète et de présentation de résultats. La démarche suivie consistait plutôt à présenter un modèle général (ou une méthode) que chaque pays devait lui-même tailler à sa propre mesure, sans que lui aient été fournis les outils pour cela.

Au-delà de ces critiques, les participants se sont également inquiétés de « l'après-PNUE-FEM ». En effet, la pérennité des structures créées dans le cadre de projets pilotés par les Nations Unies est souvent remise en cause. A titre d'exemple, un délégué marocain a cité un projet PNUD pour la mise en place d'un « réseau de développement durable », qui après avoir investi des sommes colossales pour la création de certaines structures n'a pas su trouver les moyens de les pérenniser.

Une dizaine d'observateurs (représentant la FAO, l'ICCP, la GTZ, l'ONG BEDE, le journal INF'OGM, l'IDS (-> <http://www.unep.ch/biosafety/PublicParticipationIDS.pdf>), GRAIN, SOLAGRAL et l'Union Nationale des Paysans Zambiens) ont également assisté aux séances. Certains de ces acteurs ont d'ailleurs rédigé un bilan (assez critique) sur la tenue des ateliers ([Annexe2](#)).

François Pythoud (OFEFP) – qui est également membre de l'ICCP- a été invité en tant que facilitateur. Etonnement, les organisateurs ont eu beaucoup de mal à trouver des intervenants francophones, ce qui a passablement ralenti le travail.

SITUATION DE LA BIOTECHNOLOGIE ET DE LA BIOSECURITE (DANS LE DOMAINE AGRONOMIQUE) EN AFRIQUE FRANCOPHONE

POLITIQUES GÉNÉRALES EN LA MATIERE

D'après les interventions des participants, la majorité des pays représentés est, a priori, plutôt « défavorable » aux OGM. La prudence (la précaution en fait) est de mise et l'attitude générale semble calquée sur l'attitude européenne et/ou française. Bien que le « rejet » des consommateurs européens interpelle les délégués présents, la crainte de perdre certains de leurs marchés d'exportation vers l'Europe (dans le cas où ils adopteraient les OGM) joue également sans doute un rôle dans leur circonspection.

Par ailleurs, les délégués de chaque pays ne semblent pas être très au fait des véritables enjeux liés aux avancées de la biotechnologie dans le domaine agronomique. Les visions partielles et partiales sont relativement répandues et les ONG semblent parfois avoir devancé les firmes dans la course à l'argumentation pro ou anti-OGM. Les risques les plus préoccupants (le plus souvent mentionnés) sont les V-GURTS et tous les mécanismes qui rendent le paysan dépendant du semencier d'année en année, les risques pour la santé (notamment l'emploi de gènes conférant une résistance aux antibiotiques au niveau des constructions), ainsi que les considérations éthiques ayant trait aux barrières interspécifiques que transgressent les OGM.

Du côté des délégués qui sont conscients des promesses de cette technologie, notamment pour des raisons économiques et alimentaires (augmentation des rendements et amélioration du contenu nutritionnel), le principe de précaution a souvent déjà fait son chemin. Quelque soit leur position, le souci principal de l'ensemble des délégués est d'éviter que l'Afrique en général (et leur pays en particulier) ne renforce ses dépendances vis-à-vis du « Nord ».

Il convient de souligner le fait que la biotechnologie et les OGM ne représentent pas une priorité politique dans la plupart des pays représentés. Entre lutte contre la désertification et le déboisement et autonomie vis-à-vis des ressources en eau (pour ne citer que les plus saillants) les représentants des ministères de l'environnement ont bien du mal à faire remonter le dossier « biosécurité » vers le haut de la pile de leur ministre. Les personnes en charge de ce dossier ne sont par ailleurs bien souvent employées qu'à temps partiel sur ce mandat.

En parallèle, les faibles moyens à disposition des chercheurs africains et les budgets publics dérisoires alloués à la recherche ne permettent la concrétisation d'aucune politique nationale ou régionale solide en matière de biotechnologie.

CAPACITES LOCALES DE DEVELOPPEMENT ET DE CONTROLE DES OGM

Les délégués ne sont malheureusement pas toujours très au fait de ce qui se passe dans leur propre pays et les compétences limitées de certains d'entre eux rendent délicate l'appréciation de la situation réelle. Certains délégués ne connaissaient le Protocole de Carthagène pour ainsi dire que de nom. Les organisateurs semblaient cependant partir du principe que tous les délégués étaient familiers avec celui-ci.

Tiré du site de GRAIN, le tableau de l'[Annexe3](#) fournit un résumé de la situation de la recherche sur les cultures génétiquement modifiées en Afrique. De nombreux laboratoires africains travaillent sur des plantes telles que le sorgho, le mil, le noog, le tabac, le tef, l'orge ou encore le niébé. La FAO a récemment annoncé la création d'un groupe de recherche qui tentera d'améliorer génétiquement le manioc.

Dans un premier temps, le projet PNUE-FEM recommande d'entreprendre des investigations au niveau national afin de déterminer – entre autres - la présence d'OGM et de produits dérivés dans le pays. Dans la plupart des cas, ces études n'ont toutefois pas encore été réalisées. Le Centre de Recherche pour le Développement International, qui dispose d'une antenne à Dakar, devrait publier dans les mois à venir un rapport dressant un état des lieux des OGM au Bénin, au Burkina Faso, au Cameroun, au Mali et au Sénégal (<http://www.idrc.ca/braco/> ou ibutare@idrc.org.sn).

A leur insu, les pays importent potentiellement déjà des OGM pour l'alimentation humaine, notamment en provenance d'Argentine ou des USA. Cependant, dans aucun pays africain il n'existe des moyens de surveillance et de contrôle de l'introduction des OGM et de leur circulation, exception faite du Sénégal qui s'est récemment doté de moyens pour la détection. Les principaux obstacles aux contrôles de flux transfrontaliers sont :

- > l'impossibilité d'intercepter à la douane des produits alimentaires génétiquement modifiés, car les frontières de la plupart des pays concernés sont perméables et, la plupart du temps, ces produits ne sont pas étiquetés;
- > l'absence d'une liste officielle des produits génétiquement modifiés susceptibles de se retrouver dans le pays;
- > l'application dans la plupart des pays, surtout au Bénin et au Togo, du système de commerce non soumis à l'octroi d'une licence à l'importation imposée par la banque mondiale. Ainsi, le ministère chargé du commerce se trouve dans l'incapacité d'identifier les importateurs et les fournisseurs des OGM et produits dérivés.

LEGISLATION ET CADRE INSTITUTIONNEL

Les organisateurs ont encouragé les pays présents à ratifier le Protocole de Carthagène. A ce jour en Afrique francophone, les seuls pays à l'avoir fait sont Djibouti et le Mali en 2002, ainsi que le Cameroun et la Tunisie en 2003. (NB : Sur le continent, seule l'Afrique du Sud a autorisé la mise en culture d'OGM.)

Comme c'est le cas pour d'autres régions du monde, les pays bénéficiaires du programme PNUE-FEM se trouvent à des stades très différents les uns des autres quant à la préparation et à l'adoption de lois sur la biosécurité. Parmi les pays représentés, seul le Cameroun (depuis avril 2003 !) dispose d'une telle loi. Certains pays, tels que le Mali, le Niger, le Bénin et la Côte d'Ivoire ont déjà préparé des avant-projets de loi et les ont soumis au Parlement pour

approbation. Cependant, dans presque tous les pays, une réglementation sur la biosécurité est en cours d'élaboration.

Le projet du PNUE-FEM propose une démarche en quatre étapes (voir les « toolkits » préparés à cet effet : par exemple <http://www.unep.ch/biosafety/ToolkitBSF0.pdf>). La situation d'un pays à l'autre est extrêmement variable, certains ayant suivi la démarche proposée, d'autres ayant « brûlé les étapes » pour arriver le plus rapidement possible à la préparation des textes de loi.

Pour aider les pays dans la préparation de leur législation nationale, divers délégués ont mentionné l'existence d'une loi modèle élaborée par l'Organisation de l'Unité Africaine. (http://www.africabio.com/policies/MODEL%20LAW%20ON%20BIOSAFETY_ff.htm). Ce modèle de loi est cependant critiquable au niveau de sa formulation (qui est souvent trop vague) et les organisateurs n'ont pas tenu à le promouvoir en particulier.

PRINCIPAUX ACTEURS

Comités Nationaux de Biosécurité : A l'instar du Cameroun, ces comités sont généralement composés à 90% par des représentants de divers ministères. Théoriquement, la société civile et les ONG devraient y avoir leur place, mais cette règle a rarement ou timidement été appliquée lors de la création de ces comités.

L'industrie : Monsanto a fait du lobbying auprès des autorités politiques et administratives du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire et du Mali pour l'introduction du coton transgénique Bt. Il est difficile de dire si ce coton a été effectivement introduit ou non dans ces pays.

Les paysans confondent parfois les variétés améliorées par voie conventionnelle sur lesquelles travaillent tous les Instituts Nationaux de Recherche Agronomique, et les variétés transgéniques. S'il connaît l'existence des OGM et plus particulièrement des V-GURT (technologie « terminator »), un paysan observant une « belle plante qui ne produit pas » ou des graines qu'il a plantées et qui ne germent pas attribuera cet « incident » aux plantes transgéniques. Lorsqu'un « problème » ou une anomalie agronomique surgit, certains paysans ont tendance à incriminer les OGM.

Les consommateurs : commencent – très lentement - à être informés sur les OGM par les journalistes (radio et presse) et les ONG de certains pays. En Ethiopie, l'Institut de Développement Durable exécute un large programme d'information et de sensibilisation relatif aux OGM, à l'instar de Biowatch en Afrique du Sud.

ACCESSIBILITE À L'INFORMATION

Sujet épineux pour l'Afrique où, encore plus qu'ailleurs, l'information est assimilée au pouvoir. Des exposés faits par les participants, il ressort que sur le plan national, peu d'informations circulent sur les OGM. Faute d'études sérieuses et de moyens d'expertise et de contre-expertise, toutes les informations doivent être prises avec... précaution. Certains délégués ont d'ailleurs souligné la difficulté d'accéder à une information « objective », étant donné la nature controversée des OGM.

Au niveau de l'échange d'information entre les pays participants (Sud-Sud), peu de mouvements dans ce sens ont été lancés et, à quelques exceptions près, les délégués de chaque pays ont plutôt eu tendance à rester entre eux qu'à rechercher le contact et l'échange avec leurs confrères d'autres pays.

Fruit des travaux de l'ICCP, le « Biosafety Clearing House » (BCH) est l'un des outils incontournables pour l'accès à l'information sur le plan international. Là aussi, les organisateurs des ateliers sont partis du principe, à tort, que tous les délégués en connaissaient l'existence. Présenté comme exemple de base de données centralisant l'information au niveau international, le BCH a été mis en avant en tant que modèle pour la création de structures similaires au niveau national. Certains délégués ont réclamé la mise en place d'un programme de formation continue pour la création de ces « BCH nationaux ». Un programme allant dans ce sens aurait déjà été lancé en Belgique.

Indépendamment de la méconnaissance de cet outil, il faut souligner que l'Afrique souffre d'un déficit chronique d'équipement en matière d'informatique et de communication (IT). Par ailleurs, lorsque la carence en équipement a été comblée (ce qui reste encore à faire dans de nombreux cas !), c'est la formation à l'utilisation de ces outils qui fait défaut.

D'une manière générale, les ateliers n'ont pas assez mis l'accent sur la question de l'accès à l'information, alors qu'il s'agit sans doute du facteur limitant pour le développement cohérent des structures encadrant la biosécurité. Les délégués ont d'ailleurs demandé s'il était possible de bénéficier d'une aide pour s'équiper et se former aux IT (merci de me transmettre vos pistes à ce sujet).

Par ailleurs, on notera que d'une manière générale, bien souvent les autorités ratifient des traités et des accords ou adoptent des législations sans en informer leurs citoyens. Certains délégués ont fait part de leur « soucis » en matière d'information du public ; pour beaucoup, celle-ci devrait précéder la préparation des textes de loi, contrairement à ce qui s'est passé dans certains pays. Il devient également urgent d'exposer aux paysans les avantages et les risques inhérents à cette technologie. Les moyens pour le faire (notamment au niveau du matériel didactique « très vulgarisé » qui serait nécessaire) font cependant encore bien souvent défaut. Il faut encore créer toute une panoplie de nouveaux moyens pour communiquer un sujet si « pointu » à un public africain en majorité « scientifiquement illettré ».

EVALUATION DE LA SITUATION DANS QUELQUES PAYS

En vrac:

Au **Bénin**, plusieurs rencontres ont été organisées par la société civile et des structures gouvernementales, surtout en 2001, pour informer et sensibiliser les acteurs intervenant dans la gestion de la diversité biologique. Les conclusions de certains de ces ateliers ont été portées en conseil des ministres. Elles ont été approuvées par le gouvernement, qui, en 2002 a décrété un moratoire de cinq ans qui interdit l'importation, la commercialisation et toute utilisation de produits OGM ou dérivés au Bénin. Au cours de la même période, un avant-projet de loi a été élaboré pour réglementer la gestion des risques liés aux OGM et à leurs produits dérivés. Ce texte attend d'être soumis aux députés.

En **Algérie**, la situation est similaire étant donné que le Ministère de l'Agriculture a également promulgué un moratoire sur l'importation et la culture des OGM en invoquant le principe de précaution.

Au **Burkina Faso**, le Ministre de l'Agriculture aurait donné le feu vert aux multinationales pour l'introduction du coton Bt dans le pays, malgré la réticence des chercheurs et des ONG.

En **Côte d'Ivoire**, l'avant-projet de loi sur les risques biotechnologiques a été finalisé par le comité national de biosécurité depuis juillet 1999, et attend d'être adopté par l'Assemblée

Nationale, lorsque la situation politique du pays le permettra. (Nota: Monsanto a son siège sous-régional en Côte d'Ivoire.)

Au **Sénégal**, il ressort des témoignages des participants que la population en général, et les populations paysannes en particulier, sont très peu informées. Certains cadres dans les ministères, ainsi que des scientifiques et des ONG montrent un grand intérêt pour les problèmes soulevés par les OGM ; un consensus semble émerger au niveau de l'adoption d'un moratoire national de 5 ans sur l'importation, la commercialisation et l'utilisation de produits issus d'OGM.

Au **Togo**, l'information fait également défaut d'une manière générale. Les responsables de l'Institut Togolais de Recherche Agronomique déclarent que les menaces d'introduction d'OGM au Togo viendraient des « semenciers privés » et des nouveaux diplômés des écoles occidentales sans emploi. Officiellement, aucun OGM n'est cultivé dans le pays. En ce qui concerne les droits des communautés locales au regard des droits de propriété intellectuelle, il n'y a presque pas d'action nationale. Les responsables des Centres de recherche regroupés sous la direction de l'Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA) dénoncent la complexité des conditions d'enregistrement établies par l'UPOV et l'OMPI, et qui ne permettent pas aux centres nationaux de recherches d'enregistrer normalement les variétés sélectionnées. De ce fait, la plupart des obtentions végétales réalisées au Togo ne sont pas enregistrées. Comme dans d'autres pays, les droits des agriculteurs et des communautés locales ne sont pas protégés par la législation nationale.

D'une manière générale dans tous les pays, on constate que les moyens mis en œuvre pour faire respecter les législations et règlements adoptés sont insuffisants et inadaptés.

RECOMMANDATIONS POUR L'ACTION FUTURE

→ Maintenir un contact étroit avec des universitaires et des chercheurs de certains pays, prioritaires pour la DDC:

Bénin: Mme Jeanne Zoundjhekon, maître de conférence en génétique, Institut Universitaire du Bénin, (jeanne@grain.org)

Burkina Faso: M. Yembila Toguyeni, membre du comité de pilotage de projet biosécurité – ligue des consommateurs, Université de Ouagadougou, (tyembila@univ-ouaga.bf)

Niger: M. Moussa Barage, Département des Productions Végétales, Université Abdou Moumouni de Niamey, (moussabarage@yahoo.fr)

Mali: M. Bather Kone, coordinateur du Cadre National de Biosécurité, (batherkone@yahoo.fr)

Madagascar: Mme Zoe Rakotovao, Département de Recherches Forestières, Antanarivo, (fofifa-atobe@dts.mg)

L'idée est de fournir à ces personnes (et à d'autres!):

- la possibilité de venir suivre la totalité ou une partie du cours de formation continue en biosécurité que nous allons organiser entre novembre 2003 et février 2004,
- un complément à leur formation par l'intermédiaire de stages (3 jours par semaine pendant les 3 mois de leur séjour),

- des pages de notre site internet (www.ribios.ch) en français, qui leur permettraient notamment d'accéder à d'autres ressources francophones,
- un appui ponctuel pour répondre à leurs questions et à leurs besoins,
- la possibilité de préparer des programmes de recherche conjoints Sud-Nord (sous les auspices de la Commission pour le Partenariat Scientifique avec les Pays en Développement – KFPE: <http://www.kfpe.ch/>), ce qui permettrait le prolongement des activités du RIBios,
- un moyen de coopérer et de coordonner des activités au niveau "Sud-Sud".

L'objectif à long terme serait que le RIBios participe à la mise en place d'un centre de compétences reconnu au niveau régional (Afrique francophone p.ex.). Ce centre devrait être capable d'assurer :

- l'analyse d'échantillons (en provenance de différents pays) susceptibles de contenir des OGM pour garantir le respect des normes établies,
- dans une certaine mesure, les processus d'évaluation des risques requis par le Protocole de Carthagène,
- des activités de recherche relatives à la biotechnologie et la biosécurité dans le domaine agronomique,
- la coordination des activités de recherche dans les universités membres du réseau (à l'instar de ce que fait le programme "Bionet-Africa": <http://www.icipe.org/bionet/intro.htm>), et la mise en réseau avec d'autres acteurs (syndicats, ligues des consommateurs, ONG, organisations paysannes, etc),
- des activités de capacity building. Organisation d'ateliers de formation pour « capacity builders » ou « agents de vulgarisation ». A leur tour, ces agents pourront organiser des activités de sensibilisation et/ou d'information à l'endroit des organisations villageoises, des décideurs politiques, etc.

A ce titre, et en ce qui concerne l'Afrique anglophone, l'Afrique du Sud, le Nigeria ou le Kenya se profilent déjà comme candidats potentiels pour héberger un centre de compétences de cet acabit. (Lire également le rapport concernant l'état des lieux de la biotechnologie en Afrique de l'Est et en Afrique Centrale : http://www.iaa.msu.edu/absp/invent_draft2.pdf). En Afrique francophone, abstraction faite de leur instabilité politique, l'Algérie et la Côte d'Ivoire pourraient (techniquement) éventuellement endosser ce rôle. En outre, une universitaire du Bénin (Jeanne Zoundjihekpon) m'a déjà fait part de sa volonté de créer un laboratoire capable d'analyser des échantillons pour détecter des OGM. Elle devrait prochainement m'envoyer un document présentant son projet, pour lequel je lui ai proposé de l'aider à trouver un financement, potentiellement à travers la DDC.

SOURCES (LISTE DE CONTACTS)

Entretiens informels avec les délégués (cf. liste complète dans le compte-rendu prochainement online : <http://www.unep.ch/biosafety/documents.htm>).

En plus des personnes précitées, j'ai également eu des entretiens avec les autres délégués des pays prioritaires DDC, ainsi que :

- Robert Ali Brac de la Perrière, Directeur de la Bibliothèque d'Echange et de Documentation Etudiante, Montpellier, France : brac@globenet.org
- Auguste Kouassi, Conseiller spécial du Président et Chargé de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, Abidjan, Côte d'Ivoire : akouassi@cimail.net
- Guy Dingote-Kossani, Journaliste et Responsable de la Communication de l'Agence Internationale pour le développement de l'Information Environnementale, Bangui, République Centre Afrique : dingus@caramail.com
- Mohamed Hama Garba, Assistant à la coordination des programmes d'Enda Pronat (Sénégal) : hamag67@hotmail.com
- Dominic Glover, Senior Researcher, Institute for Development Studies, University of Sussex, UK : d.glover@ids.ac.uk

ANNEXE1

Ateliers sous-régionaux pour les pays francophones d'Afrique sur

1. « Évaluation et gestion des risques »
- ainsi que
2. « Sensibilisation et participation du public »

22-25 avril 2003, Dakar, Sénégal

Programme des activités des ateliers

1^{ère} journée	–	Session conjointe du 22 avril
07.30-08.30		Inscription (suite)
08.30-09.00		Ouverture officielle des ateliers
09.00-9.30		Informations récentes concernant le processus de Structures Nationales de Biosécurité
09.30-09.45		Objectif des ateliers
09.45-10.30		Présentation des participants
10.30-10.45		<i>Pause-café</i>
10.45-11.00		Procédure des ateliers
11.00-11.30		Perspectives et préoccupations pour les ateliers
11.30-11.45		Introduction à la sensibilisation et à la participation publiques
11.45-12.45		Débats des groupes de discussion concernant la sensibilisation et la participation publiques
12.45-14.15		<i>Pause-déjeuner</i>
14.15-14.30		Introduction à l'évaluation et à la gestion des risques
14.30-15.30		Débats des groupes de discussion concernant l'évaluation et la gestion des risques
15.30-16.00		<i>Pause-café</i>
16.00-17.00		Comment expliquez-vous la science au public ?
17.00-18.00		Présentation de rapports de synthèse et débats dirigés par les participants
18 :00		<i>Fin de la 1^{ère} journée</i>
19 :30		Dîner des ateliers sous les auspices du projet PNUE-FEM
2^{ème} journée	–	<i>Atelier du 23 avril sur l'évaluation et la gestion des risques</i>
08.30-08.45		Introduction à l'atelier sur l'évaluation et la gestion des risques
08.45-10.00		Introduction à l'évaluation des risques et au Protocole de Cartagena
10.00-10.15		<i>Pause-café</i>
10.15-11.30		Introduction à l'évaluation des risques et à la prise de décision, y compris les questions socio-économiques

ANNEXE1

11.30-12.00	Autres accords tels que CODEX, ceux de l'OMC, l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires
12.00-12.30	Stratégie de précaution
12.30-14.00	<i>Pause-déjeuner</i>
14.00-15.00	Exercice d'évaluation et de gestion des risques
15.00-15.15	<i>Pause-café</i>
15.15-17.30	Exercice d'évaluation et de gestion des risques (suite)
17.30	<i>Fin de la 2^{ème} journée</i>

3^{ème} journée – Atelier du 24 avril sur l'évaluation et la gestion des risques (suite)

08.30-10.00	Exercice d'évaluation et de gestion des risques (suite)
10.00-10.15	<i>Pause-café</i>
10.15-12.30	Exercice d'évaluation et de gestion des risques (suite)
12.30-14.00	<i>Pause-déjeuner</i>
14.00-16.15	Exercice d'évaluation et de gestion des risques (suite)
16.15-16.30	<i>Pause-café</i>
16.30-17.30	Exercice d'évaluation et de gestion des risques - Établissement d'une liste de contrôle
17.30	<i>Fin de la 3^{ème} journée</i>

2^{ème} journée - Atelier du 23 avril sur la participation, la sensibilisation et l'information publiques

08.30-09.30	Introduction à la participation, à la sensibilisation et à l'information publiques en liaison avec l'Article 23
09.30 - 10.15	Débats en groupe restreint (3) relatifs à l'Article 23
10.15-10.30	<i>Pause-café</i>
10.30-11.15	Présentation du rapport en assemblée plénière et débats
11.15-11.30	Introduction à la participation publique dans l'élaboration de la Structure Nationale de Biosécurité
11.30-12.30	Groupes de discussion (3) afin de déterminer comment et à quel moment le public est impliqué dans le processus d'élaboration de la Structure Nationale de Biosécurité
12.30-14.00	<i>Pause-déjeuner</i>
14.00-15.00	Présentation du rapport et débats en assemblée plénière dirigés par les participants sur l'implication du public dans le processus d'élaboration de la Structure Nationale de Biosécurité
15.00-15.45	Exercice en assemblée plénière consistant à classer par ordre de priorité les participants au Comité de Coordination Nationale de Biosécurité
15.30-16.00	<i>Pause-café</i>
16.00-16.30	Présentation de la participation publique propre à l'Institut des Etudes sur le Développement en ce qui concerne l'étude de biosécurité
16.30-17.30	Présentation des expériences en provenance du Pacifique sur la participation publique dans l'Action de Protection des Structures Nationales de Biosécurité, suivie d'un débat en assemblée plénière sur leur intérêt dans le cadre des Structures Nationales de Biosécurité
17.30	<i>Fin de la 2^{ème} journée</i>

ANNEXE1

3^{ème} journée - Atelier du 24 avril sur la participation, la sensibilisation et l'information publiques

08.30-09.00:	Introduction à l'élaboration de programmes d'action en vue d'encourager la participation publique à l'élaboration d'une Structure Nationale de Biosécurité
09.00-10.30	Groupes de discussion afin d'élaborer des programmes d'action (par des groupements sous-régionaux de pays) en vue d'encourager la participation publique à l'élaboration d'une Structure Nationale de Biosécurité
<i>10.30-10.45</i>	<i>Pause-café</i>
10.45-11.30	Présentation de programmes d'action en vue d'encourager la participation publique à l'élaboration de Structures Nationales de Biosécurité
11.30-12.30	Synthèse du programme d'action en vue d'encourager la participation publique à l'élaboration de Structures Nationales de Biosécurité
<i>12.30-14.00</i>	<i>Pause-déjeuner</i>
14.00-14.30	Introduction à la mise en place de systèmes de Structures Nationales de Biosécurité en vue d'encourager la participation publique à la prise de décision sur des applications individuelles
14.30-15.30	Débats de groupes de discussion sur des systèmes de participation publique à la prise de décision sur des applications individuelles
<i>15.30-16.00</i>	<i>Pause-café</i>
16.00-17.30	Débats en assemblée plénière et synthèse de présentation à l'atelier conjoint dans la matinée
<i>17.30</i>	<i>Fin de la 3^{ème} journée</i>

4^{ème} journée – Session conjointe du 25 avril

08.30-10.30	Présentations par des participants et discussion en assemblée plénière en ce qui concerne : <ul style="list-style-type: none">• le processus d'évaluation des risques ;• les programmes d'action en vue de l'implication publique dans le processus de Structure Nationale de Biosécurité ; et• l'histogramme retraçant l'implication publique dans le processus de prise de décision.
<i>10.30-11.00</i>	<i>Pause-café</i>
11.00-12.00	Table ronde et session plénière sur le rôle de la participation publique dans la prise de décision sur les organismes vivants modifiés
<i>12.00-13.30</i>	<i>Pause-déjeuner</i>
13.30-15.00	Élaboration de schémas relatifs aux Structures Nationales de Biosécurité par les participants des différents pays
<i>15.00-15.30</i>	<i>Pause-café et visualisation de schémas</i>
15.30-16.15	Discussion en assemblée plénière sur les schémas avec les participants de la table ronde
16.15-17.00	Débat final, attentes et sujets abordés lors la première journée
17.00-17.30	Évaluation des ateliers
<i>17.30</i>	<i>Clôture des ateliers</i>

Version provisoire du 25 avril 2003 **NE PAS DIFFUSER**

COMMENTAIRES DES REPRESENTANTS DES ONG, OBSERVATEURS AUX ATELIERS SOUS REGIONAUX DU PROJET PNUE/FEM RELATIF AU DEVELOPPEMENT DES STRUCTURES NATIONALES DE BIOSECURITE Dakar, 22-25 avril 2003

Nous avons été invités comme représentants d'organisations de la société civile, en tant qu'observateurs aux ateliers sous régionaux du Projet PNUE/FEM relatif au développement des structures nationales de biosécurité. Nous remercions les organisateurs pour leur invitation à ce premier regroupement des représentants de 20 pays francophones d'Afrique qui a permis d'échanger sur les questions liées aux risques de dissémination d'OGM, auxquels tour à tour chaque pays est confronté de manière concrète.

Nous voulons vous faire connaître les principaux points du bilan que nous tirons de cet atelier.

Les points sont les suivants :

1. La participation de la société civile dans le processus
2. La considération de la cohérence continentale
3. Le traitement de la langue d'échange

Nous vous invitons à en discuter avec nous et à prendre en compte dans la suite du processus engagé.

I. La participation de la société civile dans le projet PNUE/FEM

Nous constatons que les organisations de la société civile (OSC) jouent aujourd'hui un rôle essentiel auprès des gouvernements sur l'information et la prévention des risques biotechnologiques alors que les pays francophones d'Afrique sont encore dépourvus de cadres législatifs adaptés.

Le projet PNUE/FEM ne prend pas en compte cette situation et n'a pas facilité l'expression de leurs expériences qui auraient pu répondre aux besoins des délégués des gouvernements. En confinant les représentants d'OSC dans un rôle d'observateur et en manifestant méfiances, réticences et contrariété la coordination du projet a fait sentir à ces associations qu'elles étaient seulement tolérées et ne pouvaient intervenir sur un processus qui a montré de nombreux défauts. Ne pouvant participer aux décisions méthodologiques et ne disposant pas d'espace de discussion réelle, les représentants d'organisations de la société civile observatrices considèrent que l'atelier reflète un projet pré construit, top-down, typique d'organisation internationale déconnectée de la réalité concrète, d'une grande inefficacité par rapport aux obligations de la CDB d'associer le public. Les OSC ne souhaitent pas cautionner un simulacre de processus participatif, et demandent que cet aspect soit révisé dans la suite du projet.

On rappelle que dès les premières disséminations commerciales d'OGM les organisations de la société civile ont commencé à se mobiliser pour informer la société civile et les gouvernements des pays francophones d'Afrique des risques encourus. Les associations de développement, de consommateurs, scientifiques, écologistes, les organisations paysannes n'ont pas attendu la mise en place de Structure Nationale de Biosécurité, ni le projet PNUE/FEM, pour organiser de nombreuses conférences, campagnes, fora dans la sous région. Des ateliers d'échanges et de formations associant des organisations paysannes, des ONG, des scientifiques, des responsables gouvernementaux et les médias ont lancé le débat public. Des rapports ont été publiés et diffusés (Yaoundé 1999, Djerba 2002, Cotonou 2002, Popenguine 2003), des recommandations, des déclarations, des appels ont été faits, dans lesquels ressortent deux points essentiels concernant le cadre législatif que les OSC auraient souhaité discuter avec les délégations dans la mise en place des Structures Nationales de Biosécurité :

ANNEXE2

- L'application immédiate du principe de précaution par l'établissement d'un moratoire sur les introductions, l'utilisation et les expérimentations d'OGM pour laisser le temps à l'information de circuler, au débat public d'avoir lieu, à l'expertise et aux capacités institutionnelles et législatives de se construire.
- La nécessité d'une approche continentale, exprimée par la mise en place d'un système commun de biosécurité à l'échelle du continent en s'appuyant sur la législation modèle de l'OUA sur la biosécurité.

II. La considération de la cohérence continentale

Nous observons que le projet PNUE/FEM n'a pas pris soin de laisser des espaces pour discuter sur le renforcement de la cohérence continentale en matière de biosécurité alors que cela avait été demandé à plusieurs reprises par les délégués des pays.

La mémoire du rôle du groupe africain dans le protocole de Cartagena aurait du être ravivée pour des délégations très hétérogènes du point de vue de la connaissance du processus de négociation qui a conduit au texte actuel du Protocole. On rappelle que le groupe africain a rédigé un premier draft du Protocole et défendu une position de bloc dans la négociation. Les pays africains, associés à la majorité des autres pays de la planète ont constitué un groupe faisant valoir le principe de précaution. Ils ont par la suite accepté des compromis pour permettre la signature du Protocole à Montréal en janvier 2000 sachant que l'article 2 alinéa 4 laisse le droit aux Parties de « prendre des mesures plus rigoureuses pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique que celles prévues par le Protocole ».

Les positions communes africaines ont été reprises après la signature du Protocole sous forme d'une proposition de législation modèle de l'OUA qui a été finalisée en 2001 à Addis-Ababa par une trentaine de délégations africaines dont plusieurs étaient francophones.

Les Structures nationales de Biosécurité, tout en étant issues de processus nationaux souverains, ont besoin d'avancer de manière concomitante dans une réflexion avec les pays voisins frontaliers; ce besoin de cohérence régionale et continentale aurait du être discuté. Le projet PNUE/FEM aurait pu ainsi faciliter la diffusion de l'information de la législation modèle pour qu'elle puisse être considérée comme une option dans la mise en place du cadre législatif. Au lieu de cela, à chaque fois qu'un délégué a émis une proposition dans ce sens, la question a été évincée, les raisons invoquées n'ont pas été convaincantes. Les responsables du projet PNUE/FEM paraissaient plutôt soucieux d'éviter une discussion sur l'option possible d'utiliser la législation de l'OUA comme modèle à l'instauration d'une Structure nationale de Biosécurité, ce qui semble refléter à notre avis une position partisane en faveur des intérêts de l'industrie biotechnologique productrice d'OGM. Voir à ce sujet sur le site Africabio les commentaires à l'endroit de la législation.

L'attitude de la coordination du projet à cet égard et vis à vis du rôle de la société civile a été particulièrement éclairante, lorsqu'il a été refusé à plusieurs reprises de laisser un espace pour permettre le témoignage d'un représentant de l'Union nationale des Agriculteurs de Zambie sur le refus de la Zambie de l'aide alimentaire de maïs OGM provenant des Etats-Unis. Ce témoignage exceptionnel d'un des principaux négociateurs provenant d'Afrique australe aurait permis aux délégués des gouvernements des pays francophones d'Afrique de comprendre la gestion concrète des risques biotechnologiques et de questionner sur les dispositions réglementaires mise en place par la Zambie avec les pays voisins - Malawi, Zimbabwe, et Mozambique-, qui ont accepté l'aide alimentaire OGM. De nombreux délégués et membres d'OSC ont été choqué d'apprendre que les coordinateurs de l'atelier PNUE/FEM aient fait obstacle à l'organisation d'une conférence publique dans l'hôtel abritant l'atelier dans la soirée, comme si leurs intérêts vitaux étaient menacés. Les OSC ont alors organisé la conférence dans un autre lieu. Elles dénoncent cette attitude et la jugent improductive et inacceptable.

III. Le traitement de la langue d'échange

ANNEXE2

Les pays francophones d'Afrique ont toujours été les parents pauvres des négociations internationales à cause de l'utilisation exclusive de l'anglais comme langue de travail, et on aurait attendu ici pour un atelier destiné aux représentants des pays francophones d'Afrique un encadrement francophone qui parte de la réalité des situations des pays participants en renforçant leur compréhension sans l'obstacle du à la langue de travail. Cela n'a pas été le cas.

Dans le traitement de langue d'échange, ici le français, le projet PNUE/FEM a manqué d'imagination pour éviter les dépenses d'un service d'interprétariat tout au long des ateliers sous régionaux pour les pays francophones. Il aurait suffi d'utiliser exclusivement pour la coordination et l'expertise des personnes ressource francophones. Cela aurait évité aussi des problèmes de traductions approximatives de certains concepts qui ont régulièrement gêné les travaux des ateliers, et aurait permis d'éviter de multiples incompréhensions entre coordinateurs et participants.

Il aurait fallu mettre à disposition tout document en français, notamment le très complet « guide de l'explication du Protocole de Carthagène » produit par l'UICN.

Les organisations de la société civile ne pensent pas qu'il s'agit ici de déficit technique ou financier, mais ne pensent pas non plus qu'il s'agit d'une politique délibérée du PNUE/FEM de marginalisation des pays francophones, amis plutôt d'un ethnocentrisme linguistique propre au système du FEM.

Cependant, ils attirent l'attention des délégués et des organisateurs sur la question fondamentale du traitement de la langue véhiculaire, ici le français, mais aussi des langues nationales et vernaculaires dans la transmission des informations au public.

En conclusion, nous ne doutons pas de l'intérêt du projet PNUE/FEM pour aider au développement des structures nationales de biosécurité mais nous pensons après l'expérience de ces ateliers que le projet devrait revoir les méthodes et leurs processus, impliquer plus concrètement l'expérience et l'expertise des organisations de la société civile pendant toutes les étapes du processus.

Texte à faire lire, commenté et complété par les représentants des organisations de la société civile observateurs présentent aux ateliers

RFPPN

CONGAD

Enda Tiers-Monde

CNCR

ADEETELS

GRAIN

INF'OGM

ZNUF

BEDE

ANNEXE3

La recherche sur les cultures génétiquement modifiées en Afrique:

Pays	Culture	Caractère GM	Institution	Etat
Afrique du Sud ¹	Orge	Maltage	CSIR	
	Coton	Coton Bt	Monsanto	Commercialisation
	Coton	Résistance à herbicide	Monsanto	Commercialisation
	Maïs	Résistance à une maladie, tolérance à la sécheresse	Université de Cape Town	Laboratoire
	Maïs	Bt	Monsanto	Commercialisation
	Maïs	Résistance à maladie, tolérance à la sécheresse	ARC Roodeplaat ²	Essais en champs
	Maïs blanc	Résistance à maladie	CSIR	Essais en champs
	Maïs blanc	Bt	Monsanto	Commercialisation
	Maïs blanc	Bt	Pioneer/Pannar	
	Ornithogalum	Résistance au virus	ARC Roodeplaat	
	Pomme de terre	Résistance au virus, tolérance à la sécheresse	ARC Roodeplaat	Essais en champs
	Sorgho	Protéine mise en valeur	CSIR	Laboratoire
	Soja	Tolérance à la sécheresse	ARC Roodeplaat	
	Soja	Résistance à herbicide	Monsanto	Commercialisation
	Patate douce	Résistance à une maladie	ARC Roodeplaat	
	Tomate	Mûrissement retardé, résistance au virus et à la maladie	ARC Roodeplaat	
	Blé	Résistance à herbicide	Monsanto	
Cameroun	Niébé		IARD ³	Laboratoire
Egypte	Orge	Tolérance au stress abiotique	AGERI	Laboratoire
	Coton	Tolérance à la chaleur et au sel Bt	AGERI	Laboratoire
	Maïs	Bt	AGERI/Pioneer	Laboratoire
	Melon	Résistance au virus	AGERI	Essais en champs
	Pomme de terre	Résistance au papillon du tubercule	AGERI	Essais en champs
	Courge	Résistance au virus	AGERI	Essais en champs
	Tomate	Résistance au virus	AGERI	Essais en champs
	Blé	Tolérance au sel et à la sécheresse	AGERI	Laboratoire
Ethiopie	Noog		Université d'Addis Ababa	Laboratoire
	Tef		Université d'Addis Ababa	Laboratoire
Kenya	Coton	Bt	KARI/Monsanto	Laboratoire
	Maïs	Bt	KARI/CIMMYT/Novartis	Demande

ANNEXE3

				d'autorisation
	Maïs	Résistance à l'herbicide	KARI/CIMMYT	Laboratoire
	Patate douce	Résistance au virus	KARI/Monsanto	Essais en champs
Maroc	Tomate			Essais en champs
Nigéria	Niébé	Résistance aux maladies et aux insectes		
Ouganda	Banane	Maladie de la sigatoka noire, résistance à la nématode et au charançon	NARO/IITAS ⁴	Essais en champs
	Manioc	Contenant de l'amidon	Université de Makerere	Laboratoire
	Coton	Bt	Monsanto	Demande d'autorisation
	Maïs	Tolérance à la sécheresse et résistance au striga	NARO	Laboratoire
Tunisie	Pomme de terre			
Zimbabwe	Manioc	Augmentation de la durée de conservation	Université du Zimbabwe	Laboratoire
	Coton	Bt	Monsanto/Quton	Essais en champs
	Niébé	Résistance au virus	Université du Zimbabwe	Laboratoire
	Niébé	Résistance à l'herbicide	Université du Zimbabwe	Laboratoire
	Maïs	Bt	Monsanto	Demande d'autorisation
	Maïs	Bt, résistance à la sécheresse	Université du Zimbabwe/CIMMYT	Laboratoire
	Sorgho	Métabolites	Université du Zimbabwe	Laboratoire
	Soja	Résistance à l'herbicide	Monsanto, Compagnie des semences du Zimbabwe	-
	Tabac	Résistance à la maladie	Université du Zimbabwe	Laboratoire

- Plantes pour lesquelles l'Afrique du Sud poursuit des recherches en génie génétique et qui ne sont pas listées dans ce tableau : lupin, tournesol, canne à sucre, concombre, fleurs ornementales à bulbes, manioc, abricot, fraise, pêche, pomme, raisin de table, et banane.
- [1] Centre de recherche agricole Roodeplaat
 [2] Institut de recherche agricole pour le développement
 [3] Organisation nationale de recherche agricole / Institut international d'agriculture tropicale

Référence: GRAIN, 2002, Les cultures génétiquement modifiées en Afrique et leurs conséquences pour les petits agriculteurs, août 2002. <http://www.grain.org/fr/publications/africa-gmo-2002-fr.cfm>